

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du jeudi 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Ayse, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de délégués donnant pouvoir : 2
Nombre de délégués votants : 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante : Nadège SAPORITO.

Délégués ayant donné pouvoir : Christelle ITNAC, Christophe PERY.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Colette BOEX, René CARME, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Sonia PAUZE, Christophe PERY.

Madame Aline WATT CHEVALLIER est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : TRANSPORTS - MODIFICATION DU REGLEMENT DES TRANSPORTS
SCOLAIRES**

VU la délibération n°2024-03-15 /08 en date du 15 mars 2024 relative à l'approbation du règlement des transports scolaires.

Monsieur le Président expose qu'une mise à jour du règlement des transports scolaires est nécessaire afin d'actualiser certaines dispositions et/ou d'apporter des précisions supplémentaires.

Monsieur le Président expose les modifications apportées avec notamment :

- Le renvoi sur le site internet pour les informations qui sont régulièrement mises à jour (procédure d'inscription, dates, tarifs...) et ainsi éviter les modifications du règlement des transports scolaires.
- Une précision sur la notion d'autonomie des enfants scolarisés en élémentaire.
- La mise à jour des modalités de prise en charge des élèves en garde alternée.

- L'interdiction d'être transporté sur un circuit supplémentaire à celui demandé afin d'encourager l'utilisation des lignes régulières et de maîtriser ainsi complètement les effectifs.
- La modification de certains termes désuets présents dans le règlement.

Sur ces bases, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à (13 voix pour) :

- APPROUVE le règlement des transports scolaires ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Ayse, le 20 février 2025

Le Président	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	